

**Grade: Maître ès sciences (M.Sc)****Crédits: 45****Présentation****En bref**

Ce programme est réservé aux étudiants de l'UQTR inscrits à la Maîtrise en sciences de l'énergie et des matériaux (formation bidiplomante).

Les étudiants de l'Université de Limoges s'inscrivent au programme 1988.

**Conditions d'admission**

Modalités particulières

Les candidats doivent présenter une demande d'admission aux deux établissements.

Les candidats doivent obtenir l'accord de deux professeurs habilités à diriger leurs travaux de recherche et de stage : un professeur de l'UQTR et un professeur de l'Université de Limoges.

Les étudiants désireux d'obtenir un diplôme pour chacun des deux programmes visés par l'entente, devront satisfaire aux exigences de chacun desdits programmes, notamment en ce qui a trait aux conditions d'admission, à l'inscription et à l'évaluation des apprentissages, de même qu'aux règles définissant la durée des études et le cheminement académique, prévues à la réglementation de l'UQTR et de l'Université de Limoges.

Les étudiants devront se conformer aux règles d'immigration du pays où ils réaliseront leurs études dans le cadre de cette entente (permis de séjour, permis d'études, visa et autres).

Pour connaître les conditions d'admission les candidats sont priés de consulter la Maîtrise en sciences de l'énergie et des matériaux 1731.

**Structure du programme et liste des cours**

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

**Cours obligatoires (1 crédits)**

NRG7790 Séminaires de maîtrise (1 crédit)

**Cours optionnels (12 crédits)****L'étudiant doit suivre les quatre cours suivants (12 crédits) :**CHM6007 Chimie des matériaux celluloseux  
NRG6001 Énergie et systèmes énergétiques  
NRG7703 Problèmes spéciaux III  
NRG9213 Structure et propriétés des matériaux**Crédits de recherche (32 crédits)**

Pour réussir son programme l'étudiant doit réaliser un travail de recherche comptant pour 32 crédits.

**Travail de recherche**

---

---

Mémoire (32 crédits)

Chaque étudiant est tenu de rédiger un mémoire qui démontre l'aptitude de l'auteur à mener à bien une recherche scientifique. Il est toutefois possible d'être admis au doctorat en sciences de l'énergie et des matériaux sans avoir franchi toutes les étapes de la maîtrise.

## **Autres renseignements**

### **Règlements pédagogiques particuliers**

Les étudiants de ce programme doivent respecter le cheminement déterminé par l'entente de bidualation.